

Catéchisme de la *Somme théologique*

par le fr. Thomas Pègues O.P.

Depuis le numéro 6, nous donnons le texte du livre paru en 1918 sous le titre : *La Somme théologique de saint Thomas d'Aquin en forme de catéchisme pour tous les fidèles*. Nous avons utilisé l'édition de Privat-Téqui de 1929.

Le Sel de la terre.

Troisième partie **Jésus-Christ**

(la voie du retour de l'homme à Dieu)

15. Comment s'est déroulé parmi nous le mystère du Verbe incarné

— *Ce fait, si mystérieux et si merveilleux, du Fils unique de Dieu se revêtant de notre nature humaine et devenant homme comme nous au sens et avec toutes les conséquences qui ont été marquées, comment s'est-il réalisé ou déroulé sur notre terre et dans le domaine de l'histoire ?*

— Nous répondrons à cette question en considérant quatre choses : d'abord, la venue ou l'entrée du Fils de Dieu incarné en ce monde ; secondement, la suite de sa vie en ce monde ; troisièmement, sa sortie de ce monde ; quatrièmement, son exaltation après cette vie durant laquelle il avait vécu parmi nous (III, q. 27, *prologue*).

16. De l'entrée du Fils de Dieu en ce monde lors de son incarnation : sa naissance de la bienheureuse Vierge Marie

— *Comment le Fils de Dieu dans son incarnation est-il venu et a-t-il fait son entrée en ce monde ?*

— Le Fils de Dieu, dans son incarnation, est venu et a fait son entrée en ce monde, en naissant de la glorieuse Vierge Marie, sa Mère, de laquelle il avait été conçu par l'action toute surnaturelle de l'Esprit-Saint.

— *La glorieuse Vierge Marie, que le Fils de Dieu, en vue de son incarnation, s'était choisie pour Mère, avait-elle été gratifiée de privilèges spéciaux en raison de cette maternité ?*

— Oui ; et le plus merveilleux de tous ces privilèges fut celui de l'Immaculée Conception (q. 27).

— *Qu'entendez-vous par ce privilège de l'Immaculée Conception ?*

— J'entends le fait, qu'eu égard à sa dignité de créature unique choisie pour être la Mère du Fils de Dieu incarné, la très sainte Vierge Marie a été, par une grâce unique lui appliquant par avance les mérites de la rédemption, préservée de la souillure du péché originel qu'elle aurait dû contracter en raison de sa venue d'Adam pécheur par voie de conception naturelle ; et que, dès le premier instant de sa création, son âme a été revêtue et ornée de toute la plénitude des dons surnaturels de la grâce (Pie IX. – *Définition du dogme de l'Immaculée Conception*).

— *Qu'entendez-vous quand vous dites que le Fils de Dieu incarné est né de la Vierge Marie ?*

— J'entends que la Mère du Fils de Dieu, bien loin de perdre sa virginité en raison de sa maternité, a vu, au contraire, consacrer divinement cette virginité par sa maternité, de telle sorte que, vierge avant la conception du Fils de Dieu, elle est demeurée vierge dans cette conception, vierge quand elle lui a donné naissance, et vierge à tout jamais après cette naissance (q. 28, a. 1, 2, 3).

— *Ce fut donc d'une manière toute surnaturelle et miraculeuse que la glorieuse Vierge Marie conçut en elle sous l'action de l'Esprit-Saint le Fils de Dieu se revêtant de notre nature humaine dans son sein virginal ?*

— Oui ; ce fut d'une manière toute surnaturelle et miraculeuse que la glorieuse Vierge Marie conçut en elle, sous l'action de l'Esprit-Saint, le Fils de Dieu se revêtant de notre nature humaine dans son sein virginal ; avec ceci toutefois que dans cette conception la très sainte Vierge eut toute la part qu'ont les autres mères dans la conception naturelle de leur enfant (q. 31, a. 5 ; q. 31).

— *Fut-ce tout de suite et instantanément que le Fils de Dieu se trouva ainsi revêtu de notre nature humaine dans le sein virginal de Marie, avec toutes les prérogatives de grâce que nous avons vu qu'il prit dans cette nature humaine en se l'unissant hypostatiquement ?*

— Oui ; ce fut instantanément et tout de suite, dès que la Vierge Marie eut prononcé le *fiat* de son consentement au jour de l'Annonciation, que se trouvèrent accomplies par l'action toute-puissante de l'Esprit-Saint, dans son sein virginal, toutes les merveilles qui constituent le mystère de l'incarnation (q. 33, 34).

— *Doit-on dire que dès ce premier moment, le Fils de Dieu incarné eut, dans sa nature humaine, l'usage du libre arbitre et qu'il put commencer à mériter ?*

— Oui ; dès ce premier moment, le Fils de Dieu incarné eut, dans sa nature humaine, toutes les splendeurs de science béatifique et infuse dont nous avons parlé plus haut, jouit pleinement de l'usage du libre arbitre, et commença à mériter d'un mérite parfait (q. 34, a. 1-3).

— *Quand nous disons que le Fils de Dieu est né de la Vierge Marie, est-ce d'une vraie naissance affectant la personne du Fils de Dieu que nous parlons ; et comment se distingue-t-elle de la naissance par laquelle nous disons que le Fils est né du Père ?*

— Quand nous disons que le Fils de Dieu est né de la Vierge Marie, c'est d'une vraie naissance affectant la personne du Fils de Dieu que nous parlons ; mais cette naissance se dit en raison de la nature humaine ; tandis que lorsque nous parlons de la naissance du Fils de Dieu par rapport à son Père, nous parlons de naissance en raison de la nature divine que le Fils reçoit du Père de toute éternité (q. 35, a. 1, 2).

— *En raison de sa naissance de la Vierge Marie, le Fils de Dieu peut-il être dit Fils de la Vierge Marie et la Vierge Marie peut-elle être dite sa mère ?*

— Absolument ; car tout ce que donne une mère à l'enfant qui est son fils, tout cela la Vierge Marie l'a donné au Fils de Dieu (q. 35, a. 3).

— *S'ensuit-il que la Vierge Marie soit Mère de Dieu ?*

— Sans aucun doute, puisqu'elle est vraiment la mère, selon la nature humaine prise par lui, du Fils de Dieu, qui est Dieu (q. 35, a. 4).

17. Du nom de Jésus-Christ donné au Verbe incarné

— *Quand le nom de Jésus a-t-il été donné au Fils de Dieu incarné, après sa naissance de la glorieuse Vierge Marie ?*

— C'est le huitième jour après sa naissance, dans la cérémonie de la circoncision, que le nom de Jésus fut donné au Fils de Dieu incarné, conformément à l'ordre porté du ciel à Marie et à Joseph par l'ange du Seigneur (q. 37, a. 2).

— *Que signifie le nom de Jésus, donné par choix et par ordre du ciel au Fils de Dieu incarné ?*

— Ce nom désigne la qualité foncière qui devait être celle du Fils de Dieu incarné, dans l'ordre de la grâce, savoir qu'il serait le Sauveur de tous les hommes.

— *Pourquoi ajoute-t-on, au nom de Jésus, le mot Christ, pour désigner le Fils de Dieu incarné ?*

— Parce que le mot Christ signifie *Oint*, et désigne excellemment l'onction divine qui fait de lui, à un titre exceptionnel, le saint, le prêtre, et le roi, qui domine tout dans l'ordre du salut (q. 22, a. 1, ad 3).

— *C'est donc tout cela qu'on désigne quand on dit : Jésus-Christ ?*

— Oui ; quand on dit : Jésus-Christ, on désigne le Fils unique de Dieu, qui, étant de toute éternité, avec son Père et l'Esprit-Saint, le même seul et unique vrai Dieu, par qui toutes choses ont été créées et qui les conserve et les gouverne en souverain maître, s'est revêtu, dans le temps, de notre nature humaine, en raison de laquelle il est vraiment homme comme nous en continuant d'être avec le Père et l'Esprit-Saint le même Dieu qu'il est de toute éternité, ce qui entraîne, dans sa nature humaine, et lui assure, en tant qu'il est homme comme nous, des privilèges de grâce en quelque sorte infinis, au premier rang desquels brille sa qualité de Sauveur des hommes, et qui le constituent, en tant qu'homme, médiateur unique de Dieu et des hommes, prêtre souverain, roi suprême, prophète sans égal, et chef ou tête de toute l'assemblée des élus, anges et hommes, formant tous son véritable corps mystique.

18. Du baptême de Jésus-Christ

— *D'où vient que Jésus-Christ étant ce que nous venons de préciser, il ait voulu, au début de sa vie publique, être baptisé du baptême de Jean ?*

— Précisément pour commencer sa mission, qui était d'opérer l'œuvre de notre salut, laquelle devait consister dans la rémission des péchés qui se ferait par le baptême qu'il allait promulguer et inaugurer. Or, ce baptême, qui serait le sien, devait se donner dans l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ; et tous les hommes sans exception devraient le recevoir, étant tous pécheurs. C'est pourquoi, voulant montrer cette nécessité pour tous, il demanda lui-même, qui pourtant n'avait que la similitude de notre chair de péché, à recevoir le baptême de Jean, simple figure de l'autre baptême. Et il reçut ce baptême dans l'eau, afin de sanctifier l'eau par son contact et de la préparer ainsi à être la matière du sacrement. Et, dans son baptême, toute la Trinité se manifesta, lui dans sa nature humaine, l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe, et le Père dans la voix qui se fit entendre, afin de déclarer ce qui serait la forme même du sacrement. Il en montre aussi l'effet, en ce que les cieux s'ouvrirent au-dessus de sa tête ; car ce devait être par son baptême que le ciel nous serait rouvert à nous-mêmes, en vertu du baptême de sang où il laverait dans sa propre personne le péché du monde (q. 39, a. 1-8).

19. Suite de la vie de Jésus-Christ parmi nous :
sa tentation ; — sa prédication ; — ses miracles ;
— la transfiguration

— *Cette entrée de Jésus-Christ au monde par sa naissance, et, dans sa vie publique, par son baptême, fut-elle suivie du cours qui convenait à sa dignité et à sa mission ?*

— Oui ; car il vécut au milieu des hommes d'une vie toute de simplicité, mais de pauvreté parfaite, et en achevant l'ancienne loi dans sa propre personne pour préparer les voies à la loi nouvelle qui devait être la sienne (q. 40, a. 1-4).

— *Pourquoi Jésus-Christ voulut-il être tenté après son baptême et au début de sa vie publique ?*

— Pour notre instruction, afin de nous montrer comment nous devons nous-mêmes résister à notre ennemi ; et aussi pour répondre, par sa victoire sur le démon, à la défaite qui avait été celle de nos premiers parents, lors de la tentation au paradis terrestre (q. 41, a. 1).

— *Son enseignement et sa prédication furent-ils ce qu'ils devaient être au cours de sa vie publique ?*

— Oui ; car il parcourut lui-même personnellement tout le territoire du peuple de Dieu auquel il avait été envoyé par son Père ; et ne cessa, durant les trois années de sa vie publique, de faire entendre sa voix pour communiquer aux hommes, selon qu'ils pouvaient les porter, les mystères du royaume des cieux (q. 42, a. 1-4).

— *Les miracles accomplis par lui furent-ils ce qu'ils devaient être ?*

— Oui ; car par la manière dont il les faisait et en montrant sa toute-puissance à l'endroit des créatures spirituelles, à l'endroit des corps célestes, à l'endroit des misères des hommes, à l'endroit des créatures inanimées elles-mêmes, il prouvait excellemment qu'il était et donnait aux hommes le moyen infaillible de le reconnaître (q. 43, 44).

— *Parmi ces miracles, en est-il qui soit d'une importance toute spéciale en raison de son caractère et des circonstances dans lesquelles il se produisit ?*

— Oui ; c'est celui de la transfiguration (q. 45).

— *En quoi consiste ce que le miracle de la transfiguration a eu de particulièrement remarquable ?*

— En ceci, qu'après avoir annoncé à ses disciples les mystères de sa passion et de sa mort ignominieuse sur la croix, leur disant qu'il faudrait que tous les siens le suivent dans ce chemin de douleur, Jésus-Christ voulut montrer aux trois privilégiés, dans sa propre personne, le terme glorieux où ce chemin doit conduire tous ceux qui auront le courage d'y marcher. Et comme cet enseignement est le point culminant de l'enseignement de Jésus-Christ, son autorité exceptionnelle et unique parmi tous les maîtres devait être proclamée en cette circonstance particulièrement solennelle, d'une part en ce que la loi, personnifiée dans Moïse, et les prophètes, personnifiés dans Élie,

venaient lui rendre hommage et s'éclipser devant lui, et de l'autre, en ce que la voix du Père lui-même le déclarait son Fils bien-aimé, celui qu'il fallait qu'on écoute (q. 45, a. 1-4).

— *Pourquoi la voix du Père, proclamant la filiation divine de Jésus-Christ, s'est-elle fait entendre au baptême et à la transfiguration de Jésus ?*

— Parce que cette filiation divine de Jésus-Christ est le modèle auquel doit nous conformer notre filiation adoptive, commençant par la grâce du baptême et s'achevant dans la gloire de la patrie (q. 45, a. 4, ad 2).

— *N'est-ce point précisément du grand mystère de la passion et de la mort de Jésus-Christ que Moïse et Élie, apparaissant dans la gloire, s'entretenaient avec Jésus sur le Thabor ?*

— Oui ; et c'est ce que saint Luc appelle d'un mot si bien choisi, la sortie de Jésus, *qu'il devait accomplir à Jérusalem* (q. 45, a. 3).

20. La sortie de Jésus-Christ de ce monde : sa passion et sa mort ; sa sépulture

— *Que comprend cette « sortie de Jésus » de ce monde, qu'il devait accomplir à Jérusalem ?*

— Elle comprend quatre choses : la passion, la mort, la sépulture et la descente aux enfers (q. 46-52).

— *Pourquoi Jésus-Christ a-t-il voulu souffrir tout ce qu'il a souffert au cours de sa passion devant aboutir jusqu'à la mort sur la croix ?*

— Jésus-Christ a voulu souffrir tout cela, d'abord pour obéir à son Père qui l'avait ainsi déterminé dans ses conseils éternels ; et parce que, pleinement instruit de ces divins conseils, il savait que cette passion devait être le chef-d'œuvre de la sagesse et de l'amour de Dieu, réalisant par ce moyen le salut du monde de façon à confondre son mortel ennemi, le démon, et à donner aux hommes le témoignage suprême de son amour (q. 46, a. 1).

— *Ce que Jésus-Christ a ainsi souffert au cours de sa passion dépasse-t-il tout ce qu'il sera jamais possible de trouver comme somme de souffrance ?*

— Oui ; parce que, d'une part, la sensibilité de Jésus-Christ était la plus parfaite qui fut jamais, soumise à un ensemble de causes de souffrance qui ne se retrouvera jamais semblable, sans que des sommets de son âme jouissant de la parfaite vision béatifique, aucun rayon de consolation descende pour venir adoucir les souffrances de sa partie sensible ; et que, d'autre part, Jésus-Christ, portant en lui la responsabilité de tous les péchés du monde qu'il venait effacer par sa passion, a voulu prendre une somme de souffrance qui fût proportionnée à une telle fin (q. 46, a. 5, 6).

— *En quel mode la passion de Jésus-Christ a-t-elle réalisé l'œuvre de notre salut ?*

— La passion de Jésus-Christ, considérée dans son rapport d'action avec la divinité et selon qu'elle en était l'instrument, a opéré notre salut par mode de *cause efficiente*, accomplissant elle-même cette œuvre de notre salut ; considérée comme acceptée par sa volonté humaine, elle a réalisé notre salut par mode de *mérite* ; considérée sous sa raison propre de passion et de souffrance dans la chair de Jésus-Christ ou dans sa partie sensible, elle a réalisé l'œuvre de notre salut : par mode de *satisfaction*, en tant qu'elle nous a délivrés de l'obligation à la peine qu'avaient méritée nos péchés ; par mode de *rédemption*, ou de rachat, en tant qu'elle nous a délivrés de l'esclavage du péché et du démon ; par mode de *sacrifice*, en tant que par elle nous rentrons en grâce auprès de Dieu, réconciliés avec lui (q. 48, a. 1-4).

— *Faut-il dire que d'être rédempteur du genre humain est le propre de Jésus-Christ ?*

— Oui ; car le prix de cette rédemption ou de ce rachat n'est pas autre que le sang et la vie de Jésus-Christ que lui-même a offerts à Dieu son Père et à toute l'auguste Trinité, pour que fût brisée la chaîne qui nous liait au péché et au démon. Toutefois, comme c'est de l'auguste Trinité que l'humanité du Sauveur tenait son sang et sa vie, et que le mouvement par lequel le Fils de Dieu incarné se portait, dans son humanité, à offrir ainsi le prix de notre rédemption venait, dans cette humanité, en première origine, de la divinité, cause première de tout bien, il s'ensuit que l'œuvre de la rédemption s'attribue principalement à l'auguste Trinité tout entière comme à la cause première, bien qu'elle soit le propre du Fils de Dieu comme homme, en tant que cause immédiate (q. 48, a. 5).

— *Est-ce à un titre spécial que la passion de Jésus-Christ nous a délivrés de l'esclavage du démon en nous arrachant à sa puissance ?*

— Oui ; car elle a détruit le péché, par lequel l'homme cédant à la suggestion du démon, avait mérité de tomber sous sa puissance ; elle nous a réconciliés avec Dieu que nous avions offensé et dont la justice avait livré l'homme à la puissance du démon ; enfin, elle a usé le pouvoir tyrannique du démon, en lui permettant de se livrer sur le Fils de Dieu à l'abus de pouvoir qu'il a commis, le faisant mettre à mort, alors qu'il était innocent (q. 49, a. 1-4).

— *Doit-on dire que l'effet très spécial de la passion de Jésus-Christ a été de nous ouvrir la porte du ciel ?*

— Oui ; car ce qui fermait pour tout le genre humain la porte du ciel était le double obstacle des péchés personnels à chaque homme et du péché de nature commun à tous les hommes, en vertu de leur naissance d'Adam pécheur. Or, ce double obstacle a été entièrement enlevé par la passion de Jésus-Christ (q. 49, a. 5).

— *Fallait-il que dans sa passion Jésus-Christ allât jusqu'à mourir comme il l'a fait ?*

— Oui ; rien n'était plus en harmonie avec la sagesse des conseils divins et son amour. Car, de la sorte, nous étions nous-mêmes libérés de la mort spirituelle du péché et de la mort qui nous est infligée comme peine du péché. C'est, en effet, en mourant pour nous que Jésus-Christ a vaincu la mort dans sa personne et qu'il nous a valu de

pouvoir en triompher nous-mêmes, soit en ne la craignant plus, sachant que nous ne mourons pas pour toujours, soit en nous assurant notre victoire sur elle par notre incorporation à sa propre mort (q. 50, a. 1).

21. La descente aux enfers

— *Et pourquoi Jésus-Christ voulut-il descendre aux enfers ?*

— Pour nous libérer nous-mêmes de l'obligation d'y descendre ; pour y triompher du démon, en libérant ceux qui s'y trouvaient détenus ; pour montrer sa puissance jusque dans les enfers en les visitant et en y répandant sa lumière (q. 52, a. 1).

— *Mais quels sont ces enfers où Jésus-Christ est descendu après sa mort ?*

— Jésus-Christ, après sa mort, est descendu à cette partie des enfers qui était le séjour des justes n'ayant plus aucune peine à subir pour leurs péchés, mais retenus seulement par la dette commune du péché originel. C'est là seulement qu'il se rendit pour s'y montrer et donner aux saints patriarches la joie de sa présence. Mais de là, il fit sentir les effets de sa descente, même à l'enfer des damnés, les confondant pour leur incrédulité et leur malice ; et, plus spécialement, au purgatoire, consolant les âmes qui s'y trouvaient détenues, par l'espoir d'être admises dans la gloire aussitôt après leur expiation (q. 52, a. 2).

— *Jésus-Christ est-il demeuré quelque temps aux enfers où il était descendu ?*

— Il y est resté autant de temps que son corps est resté dans le tombeau (q. 52, a. 4).

— *Est-ce qu'en remontant des enfers, Jésus-Christ en a ramené les âmes des justes ?*

— Oui ; car dès son arrivée parmi eux, il leur communiqua tout de suite la vision béatifique du ciel, dont ils continuèrent de jouir avec lui tout le temps qu'il passa au milieu d'eux. Et quand son âme sortit des enfers pour s'unir de nouveau à son corps au moment de la résurrection, il fit sortir avec lui des enfers toutes les âmes des justes qui ne devaient plus se séparer de lui (q. 52, a. 5).

22. La glorification de Jésus-Christ : sa résurrection

— *Était-il nécessaire que Jésus-Christ ressuscitât après sa mort, d'une résurrection glorieuse ?*

— Oui ; c'était chose nécessaire. Car Dieu se devait à lui-même de manifester sa justice en exaltant celui qui s'était humilié jusqu'à la mort de la croix. Il fallait aussi ce témoignage suprême donné à la divinité de Jésus-Christ, pour confirmer notre foi. Il le fallait pour affermir notre espérance ; pour fixer notre nouvelle vie, transformée après notre résurrection spirituelle, à l'image de Jésus ressuscité ; enfin, pour faire

éclater dans sa propre personne les merveilles de vie glorieuse qu'il nous destine et que sa résurrection commence déjà (q. 53, a. 1).

— *Quelles furent les conditions du corps de Jésus-Christ ressuscité ?*

— Le corps de Jésus-Christ ressuscité fut absolument le même que celui qui avait été déposé de la croix et mis au tombeau ; mais dans l'état de la gloire, avec toutes les qualités d'impassibilité, de subtilité, d'agilité et de clarté, qui dérivèrent en lui du trop-plein de la perfection de l'âme, libre désormais de communiquer au corps sa perfection dans toute sa plénitude (q. 54, a. 1-3).

— *Le corps de Jésus-Christ ressuscité a-t-il gardé pour toujours les cicatrices de son crucifiement, quant aux plaies des pieds, des mains et du côté ?*

— Oui ; car il le fallait : pour la gloire de Jésus-Christ et en signe de sa victoire sur la mort ; pour convaincre les disciples de la vérité de sa résurrection ; pour être continuellement devant son Père une intercession vivante en notre faveur ; pour confondre ses ennemis au jour du jugement (q. 54, a. 4).

23. Son ascension ; et son pouvoir d'autorité à la droite du Père

— *Où se trouve maintenant le corps de Jésus-Christ ressuscité ?*

— Le corps de Jésus-Christ ressuscité se trouve maintenant au ciel, où Jésus-Christ fit son ascension, quarante jours après sa résurrection, en présence de ses disciples, se séparant d'eux sur le mont des Oliviers (q. 57, a. 1).

— *Pourquoi et en quel sens dit-on que Jésus-Christ ressuscité est monté au ciel et est assis à la droite du Père ?*

— En ce sens qu'il demeure à tout jamais et sans aucun trouble possible dans l'éternel repos de la béatitude du Père à un degré d'excellence tout à fait à part, et qu'il a avec le Père un même pouvoir royal et judiciaire sur toutes choses ; privilège qui appartient à Jésus-Christ absolument en propre (q. 57, 58).

— *Pourquoi, et en quel sens, la puissance judiciaire est-elle spécialement attribuée à Jésus-Christ ?*

— Parce que Jésus-Christ, comme Dieu, est la sagesse du Père, et que l'acte de juger est, par excellence, un acte de sagesse et de vérité ; mais aussi, parce que, comme homme, Jésus-Christ est une personne divine ; qu'il a, dans sa nature humaine, la dignité de chef de toute l'Église, par conséquent de tous les hommes qui doivent être jugés ; qu'il a, dans toute sa plénitude, la grâce habituelle, qui rend l'homme spirituel et capable de juger ; enfin, qu'il était juste que celui qui a été jugé d'une manière injuste et parce qu'il vengeait les droits de la justice divine, soit lui-même constitué juge selon cette même justice (q. 59, a. 1-4).

— *Ce pouvoir suprême de juger qui appartient à Jésus-Christ et qui est la prérogative par excellence de sa royauté, l'exerce-t-il dès maintenant, et toujours,*

depuis son ascension au ciel et sa prise de possession du trône qui est le sien à la droite du Père ?

— Oui ; et il n'est rien de ce qui se passe dans le monde, depuis le jour de son triomphe, qui ne soit l'effet du gouvernement royal de Notre-Seigneur Jésus-Christ assis à la droite du Père. C'est lui, non seulement comme Dieu et en raison de la Providence et du gouvernement divin, mais encore comme homme et en raison du pouvoir royal qui lui appartient parce qu'il est le Fils de Dieu en personne et parce qu'il l'a conquis par les mérites de sa passion et de sa mort, qui dispose tout, qui ordonne tout et à qui tout est soumis dans la marche de l'univers, qu'il s'agisse des choses humaines dans leur évolution totale, qu'il s'agisse même des créatures inanimées, ou encore du rôle que les anges bons ou mauvais peuvent avoir dans cette marche de l'univers (q. 49, a. 5).

— Ce jugement de tous les jours que Jésus-Christ exerce sur tous et sur tout depuis le jour de son Ascension, est-il sans préjudice du jugement final et suprême qui s'exercera au dernier jour ?

— Oui ; car ce n'est qu'alors que pourra s'exercer dans toute sa plénitude et dans toute sa perfection, le pouvoir suprême qui appartient à Jésus-Christ. Ce n'est qu'alors, en effet, que pourront être appréciées, dans toute leur suite, les actions des créatures soumises au pouvoir royal et judiciaire de Jésus-Christ ; et qu'il pourra être rendu pleinement, à chacun, selon ses mérites (q. 59, a. 5).

— Est-ce d'une même manière que Jésus-Christ exerce son pouvoir d'autorité sur les hommes et sur les anges ?

— Non ; ce n'est pas d'une même manière que Jésus-Christ exerce son pouvoir d'autorité sur les anges et sur les hommes. Car, si les anges, bons ou mauvais, tiennent du Fils de Dieu, selon qu'il est Dieu, la récompense essentielle de la béatitude éternelle ou la peine essentielle de la damnation éternelle, ni les uns ni les autres ne tiennent cette récompense ou cette peine du Fils de Dieu selon qu'il est homme. Tous les hommes, au contraire, ont reçu de lui, selon qu'il est homme, de parvenir à la béatitude éternelle du ciel ; et c'est aussi par le Fils de Dieu, selon qu'il est homme, que sera prononcée, au jugement dernier, la sentence définitive et complète envoyant les damnés aux supplices éternels. Mais les anges, bons ou mauvais, récompensés ou punis depuis le commencement, demeurent soumis à l'autorité souveraine du Fils de Dieu incarné, même selon qu'il est homme, depuis le jour de son incarnation et plus encore depuis le jour de son ascension et de son triomphe. Tout ce qu'ils font pour aider les hommes ou les tenter, demeure subordonné au pouvoir royal et judiciaire de Jésus-Christ ; et les bons anges tiendront de lui, même selon qu'il est homme, le supplément de récompense que méritent leurs bons offices, comme les mauvais anges, le supplément de châtement dû à leur méchanceté (q. 59, a. 6).



Vie publique de Jésus (XV^e
siècle)

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !